

**EXEMPLES DE CALCULS PORTANT SUR LE MONTANT ÉLIGIBLE A  
REMBOURSEMENT**

Catégorie de consommateur	Période concernée	Type de carburant	Corse	Île-de-France	Autres régions	Tarif forfaitaire pondéré
Transporteurs routiers de marchandises (art L.312-53 du CIBS)	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Gazole	14,21	17,45	15,56	15,75
Transporteurs collectifs routiers de personnes (art L.312-51 du CIBS)	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Gazole	20,21	23,45	21,56	21,75

- Un transporteur routier de marchandises dispose d'une flotte de 10 camions. Ces véhicules ont consommé 100 000 litres de gazole au cours du 1er trimestre 2025. Les consommations proviennent d'achat de carburant en Corse au tarif de remboursement fixé à 14,21 €/hl. Le transporteur pourra demander 14 210 € en remboursement sur la période, soit : 1 000 hl x 14,21.
- Un transporteur collectif routier de personnes dispose d'une flotte de 10 camions. Ces camions ont consommé 100 000 litres de gazole au cours du 1er trimestre 2025. La moitié des consommations provient d'achat de carburant en Île-de-France au tarif de remboursement fixé à 23,45 €/hl et l'autre en Auvergne-Rhône-Alpes au tarif de remboursement fixé à 21,56 €/hl. Le transporteur pourra demander 22 505 € en remboursement sur la période, soit : (500 hl x 23,45 = 11 725) + (500 hl x 21,56 = 10 780).

Catégorie de consommateur	Période concernée	Type de carburant	Corse	Île-de-France	Autres régions
Exploitants de taxis (art L.312-52 du CIBS)	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Supercarburant E5	31,39	34,14	33,12
	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Supercarburant E10	29,39	32,14	31,12
	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Gazole	29,20	32,44	30,55

- Un exploitant de taxi achète et consomme en 2025, 5 000 litres de supercarburant E5 en Île-de-France pour son activité professionnelle. Le tarif de remboursement étant fixé à 34,14 €/hl, il pourra donc demander 1 707 € de remboursement sur la période, soit 50 hl x 34,14.